

FS du CSA SD 44 du 1^{er} juillet 2024

Lecture de la déclaration intersyndicale

- **Réalisation d'une enquête suite à un suicide (école de Fégréac) :**

A la demande de la FS 44, l'enquête doit se faire selon 2 axes : établissement d'un plan de prévention et retour d'expérience sur l'accompagnement de l'équipe de l'école.

Le DASEN acte l'enquête mais souhaite la construire avec l'expertise du Rectorat.

Il propose qu'une présentation soit faite à la FS d'une enquête suicide menée en Sarthe et de partir de cette expertise pour construire l'enquête.

Les membres de la FS 44 souhaitent que cette expertise soit croiser avec la procédure d'enquête qu'ils avaient construite après la formation dont ils ont bénéficié cette année pour avoir des précautions supplémentaires dans une démarche commune.

Mme Boléda, psychologue clinicienne, spécialiste RPS au Rectorat est associée à la réflexion pour apporter une méthodologie fiable pour sécuriser toutes les participants.

Elle présente les trois phases de préparation et de déroulement d'une enquête en lien avec un suicide.

La 1^{ère} phase est l'établissement d'un rapport pré-diagnostic (recueil d'informations ; détermination des personnes à entendre ; étude des documents mis à disposition ; rencontre des personnels encadrants

La 2^{ème} phase est l'élaboration d'une trame pour les entretiens ; les entretiens individuels avec les personnels impactés et la visite des locaux ; le classement et analyse des éléments collectés ; la rédaction d'un rapport (élaboration d'actions de prévention des risques et de mesure d'amélioration des conditions de travail avec hiérarchisation).

La 3^{ème} phase doit faire l'objet d'une communication avec restitution du rapport au DASEN, présentation des conclusions de l'enquête, information aux personnels.

Calendrier :

Juillet 2024 : constitution de la délégation

Septembre 2024 : première phase d'enquête ; pré-diagnostic

Octobre 2024 : fin de la première phase et enquête

Un calendrier sera présenté aux membres de la FS44 avec plusieurs dates pour septembre.

- **AVIS de la FS 44 sur l'ordre du jour**

Constat que des points choisis par les membres de la FS 44 mis à l'ordre du jour et transmis par la secrétaire de l'instance ne sont plus à l'ordre du jour final. Les membres de la FS44 souhaitent une co-construction de l'ordre du jour.

Vote : pour à l'unanimité

- **Bilan plan départemental de prévention**

Mme Morin IEN avec mission santé et sécurité au travail 1^{er} degré et Mme Corgnet Conseillère Départementale de Prévention 1^{er} degré présentent ce bilan.

4 axes :

- 1) **prévention SST (renforcer la sensibilisation)** : toutes les actions prévues ont été réalisées,
- 2) **qualité de vie au travail (accompagner les personnels)** : à faire ou à continuer expérimentation du programme PIST pour éviter le décrochage professionnel sur 2 ans (10 jours / an pour les collègues volontaires) ; formation des personnels d'encadrement à la prévention des RPS ; informations sur le fonctionnement de la cellule RH).
- 3) **Évaluer les risques** : toutes les actions ont été réalisées ; progression pour le DUERP : 99 % des écoles se sont connectées à doc unique et 95 % des établissements ; DUERP réalisé dans 82 % des écoles et 62 % des établissements ; 28 % des écoles ont un plan de prévention rédigé et 31 % des établissements ; 611 fiches actions rédigées dans le 1^{er} degré sur les thèmes :1) état des bâtiments, 2) risque incendie, 3) RPS, 4) prise en compte de la santé et sécurité au travail, cela concerne 131 écoles sur 548 écoles
- 4) **Prise en compte des risques bâtimentaires** : amiante et chantiers, à faire et poursuivre.

La feuille de route pour 2024-2025 est présentée.

Axe 1 : Nouveau PPMS unifié (englobant tous les risques) : 25 % des écoles doivent le mettre en œuvre par année.

Axe 2 : informer, former, accompagner.

RSST dématérialisé, cellule d'appui en cas de crise, déploiement PIST, formation RPS et DGI, prévention des conflits interpersonnels, formations troubles de la voix et de l'audition, accompagnement dans les contextes professionnels dégradés.

Axe 3 : accompagnement sur les DUERP, analyse de DUERP.

Axe 4 : qualité de l'air et mesure des polluants, sensibilisation des personnels de direction lorsque les travaux sont prévus.

- **Visites d'école**

La Chevrolière : visite réalisée par l'Inspectrice Santé et Sécurité au Travail en avril suite à l'avis voté par la FS 44 ; risques en lien avec le bâti : réfection de la salle de motricité ; cloison mal posée avec poussière émise mise sous bâche par la mairie ; infiltration état des lieux et traitement par un agent de la mairie ; décisions actées à court terme, réfection de la totalité de l'école qui va se faire mais sur le long terme ; l'ISST a pu avoir accès au registre incendie et préconisé un travail sur l'organisation de l'école qui a des espaces très encombrés ; l'ISST a reçu tous les personnels ce qui a apaisé ; des problèmes restent : sur la gestion des ATSEM par la mairie et sur qui va prendre la direction de l'école. Situation d'une PE à accompagner ; IEN qui a recadré les parents. Vigilance à avoir sur l'extension de l'école et sur la suite donnée à la direction de l'école.

Les Plantes : l'ISST a été saisie pour y aller, sa visite est reportée à la rentrée car plusieurs personnels en arrêt. Point bilan prévue avec les collègues en arrêt avant les vacances. Accompagnement à la rentrée.

- **Registre Santé et Sécurité dématérialisé**

Plan de déploiement en cours : Application académique techniquement prête mais accompagnement à faire auprès des personnels d'encadrement au préalable ; mise en œuvre à partir d'octobre ; en septembre : formation des IEN et des personnels de direction des établissements avec un document d'information / guide utilisateur / guide administrateur à construire et des séances de prise en main à donner ; en décembre : point d'étape / bilan pour modifications si nécessaires ; nos demandes FS 44 ont été remontées auprès de la DSI au Rectorat.

Lors du prochain Conseil des IEN, communication sera faite aux IEN (présentation, courrier, document, diaporama) à la rentrée ; pour le 2nd degré, présentation au plus tard en octobre ; attendre la réaction et accompagner ; faire un GT pour faire le bilan et analyser ce qui nous est remonté pour corriger l'accompagnement dans le 2nd degré ; l'idée d'y associer un chef d'établissement peut être intéressante.

- **Questions diverses**

- **Proposition de calendrier de visites par la FS :**

Entre septembre et 18 octobre : enquête à l'école de Fégréac

Entre le 4 novembre et le 20 décembre : visite du collège Îles de Loire à Saint-Sébastien

Entre le 6 janvier et le 7 février : visite du collège Rutigliano à Nantes

Entre le 24 février et le 4 avril : visite de l'école du soleil levant à Saint-Herblain.

Entre le 22 avril et le 4 juillet : visite de l'école de la Pierre bleue de Nozay et du LP Bougainville de Nantes

Le calendrier finalisé sera envoyé en septembre.

- **Que fait-on des fiche SSTT 2nd degré ?**

Échanges en cours de Mme Morin avec les DASEN-adjoints pour partager la prise en charge de la mission Santé et sécurité au travail pour le 2nd degré qu'elle ne peut pas assurer.

Le Secrétaire Général de la DSDEN 44, M.Rouette, répond que la situation sera traité avec la dématérialisation.

En cas de difficultés avec leur hiérarchie, dans le cas de situations ressenties comme du harcèlement, la fiche RSST pas le bon levier. Le Secrétaire Général dit « chef d'établissement donne une réponse, ils sont responsables de l'autonomie de l'établissement » mais il ne peut pas les contraindre à répondre aux fiches ! En cas de harcèlement, les personnels doivent de contacter la cellule d'écoute au rectorat VDHASS

•Mail : signaler.violences@ac-nantes.fr

•Boîte Vocale (numéro vert) : 0 800 000 670

[Intranet - Cellule académique d'écoute et de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et violences sexistes et sexuelles \(ac-nantes.fr\)](#)

- **Situations d'école**

École Lamartine Saint-Nazaire : point de situation faite ce jour ; tensions retombées ; élève à l'ITEP jusqu'à la fin de l'année ; dispositif ULIS / ITEP qui sera revu avec le DASEN, la mairie et l'association Moreau.

École Camus Saint-Nazaire : AEMS et police municipale présents toute la semaine ; dépôt de plainte des collègues qui ont été accompagnés par l'IEN pour porter plainte ; signalement au procureur ; famille qui a retiré ses enfants ; travail du RASED avec les élèves qui ont été impactés et collègues accompagnés surtout une PE fragilisée ; service de la justice, de la police de la petite enfance dans la boucle. Fratrie qui sera dans une autre école, on ne sait pas laquelle pour l'instant.